

**20250401\_DL\_03**

**OBJET : Affectation du  
résultat 2024**

**Date de convocation :**  
21 mars 2025

**Date de séance :**  
**01 avril 2025**

**Date d'affichage :**  
14 avril 2025

**Membres en exercice : 46**

**Membres présents : 14**

**Membres votants : 28**

*Séance en présentiel et  
visioconférence,  
conformément à la loi*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

**Etaient présents :** Madame DELETRE, Monsieur VARLET, Monsieur DELFOSSE, Monsieur PENAUD, Monsieur DEMARCY, Monsieur DEBEUGNY, Monsieur MASSET, Monsieur BEAUFILS, Monsieur DEFRANCE, Monsieur GORRIEZ, Monsieur PARSIS, Monsieur PAYEN, Monsieur THUEUX, Monsieur HAZARD.

**Secrétaire de séance :** Monsieur PARSIS Laurent

**Pouvoirs :**

Monsieur WALIGORA donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE  
Monsieur DECLÉ donne pouvoir à Monsieur VARLET  
Madame POUPART donne pouvoir à Monsieur HAZARD  
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ  
Monsieur BEAUMONT donne pouvoir à Monsieur BEAUFILS  
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE  
Madame MAILLE-BARBARE donne pouvoir à Monsieur THUEUX  
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS  
Monsieur LECOMTE donne pouvoir à Monsieur PAYEN  
Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur MASSET  
Madame LHOMME donne pouvoir à Monsieur DEBEUGNY  
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DEMARCY  
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur PENAUD  
Monsieur GEST donne pouvoir à Madame DELETRE

Les membres du Comité syndical sont appelés à se prononcer sur l'affectation des résultats constatés aux Comptes administratifs de l'exercice 2024, pour les inscrire au budget de l'année 2025. Seul le budget annexe Services numériques créé en 2022 présente un déficit d'investissement au 31 décembre 2024.

## LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les résultats de fonctionnement des Comptes Administratifs 2024 qui s'élèvent à :

Budget principal : + 431 521,08 €

Budget annexe « infrastructures » : + 11 902 369,44 €

Budget annexe « services numériques » : 487 052,06 €

Considérant le résultat net de la section d'investissement de chaque budget.

### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif 2024, d'un montant de 431 521,08 € est reporté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » puisque le résultat d'investissement 2024 du budget principal est excédentaire.

**ARTICLE 2 :** L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe Services numériques constaté au Compte Administratif 2024, d'un montant de 487 052,06 € est affecté en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 39 751,91 € afin de couvrir le déficit de la section. Le solde d'un montant de 447 300,15 € est reporté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

**ARTICLE 3 :** L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe infrastructures constaté au Compte Administratif 2024 d'un montant de 11 902 369,44 € est reporté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » puisque le résultat d'investissement 2024 du budget annexe est excédentaire.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

	Budget principal	BA Services Numériques	BA Infrastructures
<b>002 - R.F - Excédent de fonctionnement reporté en N+1</b>	431 521,08	11 902 369,44	447 300,15
<b>001 - D.I - Déficit d'investissement reporté en N+1</b>	168 071,96	6 028 948,89	64 726,91
<b>1068 - R.I - Couverture du déficit d'invest. reporté en N+1</b>	/	/	39 751,91